



Identification et Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP de DUBOIS



Dinepa



PROGRAMME EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL DURABLE(EPARD)

**Département du Nord-Ouest
Commune d'Anse-à-Foleur**

Identification et Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP de DUBOIS

Préparé par : Frantz Alin Joachin

Spécialiste Environnemental

Révisé par : Ing. Aimond ALEXIS

Spécialiste Senior Environnemental et Social

DINEPA/DT

Non-Objection reçue le : 29 Mars 2019

Non-Objection donnée par les spécialistes de la Banque Mondiale : Kevin McCall et

Dorothee Georg

VERSION REVISEE

Mars 2019



Identification et d'Atténuation des Impacts Environnementaux et Sociaux.

SAEP de Dubois-Anse-A-Foleur

1. Introduction

Le projet vise l'amélioration du service d'approvisionnement en eau potable dans la commune Anse-à-Foleur. Le projet a été identifié de concert avec les parties prenantes et les partenaires locaux lors de deux missions d'évaluation réalisées par le Service Technique de l'OREPA Nord. Financé par la Banque Mondiale, il implique la réhabilitation des ouvrages hydrauliques de la source Dubois. Ces activités entraîneront l'amélioration de l'offre d'eau potable à l'ensemble de la population alimentée par cette source et la réduction des maladies d'origine hydrique. Toutefois, les travaux dudit projet ne seront pas sans effets sur le milieu récepteur.

L'objectif du présent travail est d'identifier les différents impacts environnementaux et sociaux et ensuite de proposer des mesures afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel selon les exigences de la Politique de Sauvegarde Environnementale (OP. 4.01) de la Banque Mondiale et le Décret Cadre Environnement haïtien du 12 Octobre 2005. La visite a été réalisée le vendredi 09 février 2018 et la gravité des impacts était considérée de moyen à faible dont la majorité n'est que temporaire pendant la phase des travaux.

2. Résumé de l'ancien SAEP

Le réseau hydraulique a été construit en 1990. Le cyclone Matthew du 05 octobre 2016 a rendu le SAEP dysfonctionnel.

Il y a sur le système, un (1) captage en mauvais état et bien conçue du point de vue maçonnerie mais non protégé; de deux (2) réservoirs, d'une (1) brise de charge, le réseau de distribution est composé de deux (2) fontaines et de cinq (5) kiosques dysfonctionnels.

Le système est vulnérable puisque la ligne d'adduction traverse une ravine, lors de la visite elle était exposée sans protection et vandalisée. Il y a plusieurs casses non réparées sur le réseau de Dubois. Une bonne partie des conduites sont enlevées par l'eau de ruissèlement en plusieurs endroits. Les kiosques n'ont pas été raccordés sur le réseau.

3. Tableau de la Consistance des travaux

Pour les infrastructures du SAEP, l'action consiste à desservir la communauté par un captage gravitaire.

SAEP	Travaux à exécuter	Nouvelle Construction	Donation de terrain
DUBOIS	1. La réhabilitation du captage ;	NON	NON
	2. La mise en place de 2500 ml de conduite en PEHD dont 500 ml DN 75 mm et 2000 ML DN 63 mm (adduction et distribution) ;	NON	NON
	3. La réparation du réservoir ;	NON	NON
	4. La Suppression de quinze fuites ;	NON	NON
	5. Installation de 4 vannes de 2''	NON	NON
	6. Installation de 2 ventouses ;	NON	NON
	7. Construction de chambre chloration 2.3 m x 2.3 m (modèle DINEPA) ;	Oui	Sur le même site du réservoir existant
	8. Fourniture & Installation de hypochlorateur HK-24 ;	N /A	N /A

9. Résumé du nouveau SAEP

Son principal objectif consiste à apporter un soutien d'urgence pour le rétablissement et la stabilisation des services d'alimentation en eau dans la localité

Pour ce, le projet compte :

1. accroître l'accès à l'eau potable dans la localité ;
2. améliorer la pérennité de la gestion du SAEP ;
3. renforcer le rôle du CAEPA ;
4. informer et sensibiliser la localité sur les enjeux de l'eau.

5. Tableau des activités du réseau et leurs coordonnées géographiques

Activités	Location	Coordonnées GPS		IEM
		Lat.Long.		
captage	Dubois	19,5304704	72,3532566	IEM_2
Réservoir_1	Nan Figuier	19,5315794	72,3529181	IEM_4
Réservoir_2	Nan Coucoute	19,5330924	72,3544347	IEM_2
Fontaine_1	Grand Platon	19,6314538	72,3517761	IEM_4
Fontaine_2	Dubois	19,5305636	72,3531186	IEM_4
Kiosque_1	Nan Figuier	19,5323536	72,3526096	IEM_4
Brise charge	Figuier	19,5326816	72,3530575	IEM_4

Kiosque_2	Nan Coucoute	19,5332495	72,3539648	IEM_4
Kiosque_3	Pointe des Zicac	19,5340672	72,3607222	IEM_4
Kiosque_4	Fourneau_1	19,5331586	72,3618731	IEM_4
Kiosque_5	Fourneau_2	19,5331486	72,3629462	IEM_4

IEM : Indice Environnemental du Milieu

6. Etat Socio-Environnemental de chacune des Activités

Captage: Le système est alimenté par le captage de Dubois aux points GPS, **19,53204704N; 72,3532566W**. Le captage est fissuré et mérite d'être réparer et nettoyer. Ce captage sert également à l'alimentation de deux réservoirs et quelques kiosques. La chambre de chloration est construite sur le captage, mais elle est hors service. L'environnement immédiat du captage est constitué par une végétation assez dense.



captage source Dubois et chambre de chloration

CAPTAGE				
Observations	Risques Sanitaires et Sociaux	Mesures à prendre	Temps de Réalisation	Responsable
Absence de périmètre de protection. Présence de la végétation spontanée sur le mur du captage. Présence des animaux dans l'enceinte du captage. Formation des flaques d'eau et de boues autour du captage.	1. Pollution par l'eau de ruissellement en période pluvieuse. 2. Risques sanitaires dus à l'utilisation de l'enceinte du captage. 3. Risques de pollution par les déchets solides et liquides.	1. Mise en place d'une clôture pour sécuriser l'enceinte du captage; 2. Plantation d'arbres en amont du captage dans le cadre de l'aménagement de l'environnement; 3. Aménagements autour du captage	Pendant et après les travaux.	-Compagnie d'exécution -OREPA/CAEPA -OREPA/CAEPA

		afin d'éviter la formation des flaques d'eau et la pollution;		
		4. Organiser un système de maintenance du captage impliquant les structures déconcentrées de la DINEPA (nettoisement périodique).		-OREPA/CAEPA

Réservoirs: Les réservoirs sont alimentés par le captage source Dubois, c'est un système gravitaire. ils sont en mauvais états. Il n'y a pas de clôture de protection autour des réservoirs. On utilise autour des réservoirs pour cultiver ce qui n'est pas recommandé afin d'éviter toute contamination et l'érosion du sol autour des ouvrages.



Réservoirs semi enterrés et non protégés

RESERVOIRS

Observations	Risques Sanitaires et Sociaux	Attenuations	Temps de Réalisation	Responsable
Érosion du sol à côté autour du réservoir (fig._1); Pas d'entretien et de nettoyage fréquents. Drainage défectueux Pas de périmètre de protection et clôture. Pas d'hypochlorateur installé Boite de vannes en mauvais état.	5.Concentration des microorganismes dans le captage; 6.Modification de qualité bactériologique de l'eau stockée dans le réservoir. 1. Contamination bactériologique des eaux stockées. 2. Risque de consommation de l'eau de mauvaise qualité.	3.Mettre en œuvre toutes les dispositions permettant sécuriser les réservoirs; 4.Conserver la couche végétale; 5.Aménagement paysager près des réservoirs; 6.Conservation de l'eau grâce à la baisse des fuites dans le réseau; 7.Nettoyer et protéger les réservoirs existants.	Pendant les travaux.	-Compagnies d'exécution et de supervision -Compagnie d'exécution -OREPA/CAEPA -OREPA/CAEPA -OREPA/CAEPA

Kiosques: Ils sont dysfonctionnels et en très mauvais état du point de vue structurel. Les ouvrages ne sont pas connectés sur la ligne de distribution. Il n'y a pas de couverture végétale autour des kiosques qui nécessite une attention particulière. Pour mieux desservir la population, le projet va réhabiliter ce point d'eau pour pouvoir approvisionner les gens.



kiosques hors service sur le réseau de Dubois

KIOSQUES				
Observations	Risques sanitaires et sociaux	Atténuations	Temps de Réalisation	Responsable
Érosion et déstabilisation du sol en certains points. Détérioration des ouvrages. Présence des déchets. Perte de la couverture végétale. Absence de maintenance. L'utilisation des kiosques à d'autres fins.	8. Risque infectieux à cause de la stagnation prolongée de l'eau à l'intérieur des kiosques ou fontaines. 9. Risque d'accumulation de matière organique dans les ouvrages. 10. Risque de prolifération bactérienne et de dégradation de la qualité de l'eau des kiosques.	11. Aménager le site afin d'éviter la stagnation d'eaux usées. 12. Respecter le protocole de nettoyage adaptés et des mesures de gestion en cas de contamination dans les kiosques. 13. Programmer des interventions d'entretien préventives au niveau des ouvrages. 14. Former le personnel aux règles d'hygiène et au bon fonctionnement des installations des ouvrages.	Pendant les travaux.	-Compagnies d'exécution et de Supervision -OREPA/CAEPA -OREPA/CAEPA -DINEPA/OREPA

15. Paramètres environnementaux

Cette évaluation est une étape importante dans le projet, elle permet de bien identifier les impacts environnementaux auxquels vont faire face les projets dans la localité de Beauvoir. Elle comprend l'ensemble de démarche destinée à analyser les effets sur l'environnement naturel et humain du projet. Sa réalisation et son contenu sont imposés par la politique opérationnelle (OP 4.01) de la Banque Mondiale et le code de l'environnement (Décret 12 octobre 2005).

Tableau 1: Paramètres de l'environnement

Paramètres/Type d'impacts	Phase du projet			
	Construction	Gravité	exploitation	Gravité

Paramètres/Type d'impacts	Phase du projet			
	Construction	Gravité	exploitation	Gravité
Air: Poussières	Oui	Mineure	Non	-
Eaux souterraines	Non	-	non	-
Impact écologique (flore et faune)	Non	-	Non	-
Bruit: variation	Oui	Mineure	Non	-
Sol: déchets, modification du sol	Oui	Mineure	Non	-
Erosion	Oui	Mineure	Non	-
Sédimentations	Oui	Mineure	Non	—
Impact visuel modification du paysage	Oui	Mineure	Oui	Mineure
Impact social: emploi, revenu	Oui	Mineure	Oui	Moyenne
Pollution de l'eau	Non	-	Non	-
Hygiène et sécurité	Oui	Mineure	Non	-

16. Intégration des procédures environnementales et sociales de la Banque Mondiale

Les procédures environnementaux sont conçues pour que les opérations de la Banque Mondiale n'affectent pas négativement l'environnement et les particuliers. Dans le cadre de ce projet, les procédures ont été appliquées et le projet est autorisé conformément à la Directive OP 4.01 du bailleur.

17. Consultation publique

Cette rubrique concerne la consultation publique relative au projet de réhabilitation du réseau de Dubois dans la commune d'Anse-à-Foleur. En matière de consultation publique, celle-ci est extrêmement primordiale dans la mise en œuvre de tous les projets de développement et sphériquement dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale. Cette consultation

publique doit être effectuée de façon à mieux informer la population ainsi que les autorités locales afin que la mise en œuvre du projet dans la zone soit réalisée dans de bonnes conditions tout en prenant en compte la réalité locale de sorte que le projet soit bien intégré dans la zone d'intervention avec moins d'impacts environnementaux et sociaux.

Dans la première phase lors la visite de prospection au niveau de la localité de Dubois afin d'identifier les impacts environnementaux et sociaux dont la mise en œuvre du projet sera causé, une rencontre a été tenue avec le Maire Berno VALCIN. Cette rencontre a pour objectif d'informer le maire sur l'ensemble des activités prévues par le projet dans la zone, et de le sensibiliser sur la nécessité d'avoir l'adhésion des autorités locales et la collaboration de la population pour la pleine et entière réussite du projet qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable au niveau de cette localité. Des rencontres d'échanges avaient été aussi réalisés avec les riverains concernant le système d'approvisionnement d'eau potable de cette localité, et de les expliquer le contexte d'intervention du projet. Au cours des différentes rencontres tenues, Les principaux points évoqués sont les suivants:

1. Contexte d'intervention du projet
2. Présentation des parties prenantes : Banque Mondiale, DINEPA, OREPA,
3. Besoin d'accompagnement de la population et des autorités locales dans la mise en œuvre du projet
4. Problématique du SAEP existant et la nécessité de faire des interventions de réparation et de rénovation au niveau du SAEP de cette localité
5. Importance des travaux de réhabilitation du système d'eau Dubois;
6. importance de protéger le captage et les réservoirs, etc.
7. Importance d'avoir l'adhésion de toute la communauté pour que les travaux soient réalisés dans de bonnes conditions, et sur la pérennisation du système
8. Mesures à adopter par le projet pour diminuer les impacts environnementaux et sociaux dans de sa mise en œuvre.



L'équipe environnementale et sociale avait expliqué l'objectif de la rencontre. Il a précisé que ce projet vise uniquement le réseau d'eau potable de Dubois et n'interviendra pas pour le moment dans les autres zones de la commune de Anse-à-Foleur. La participation de la population est essentielle car ces intervention se feront pour et avec la population de cette localité. Le Maire a félicité la DINEPA et la Banque mondiale pour cette initiative visant la réhabilitation du réseau d'eau potable de Dubois et l'objectif d'améliorer le niveau d'accès à l'eau potable de la population de la localité de Dubois.

Au cours de la visite du site et tout au long de nos parcours, nous avons pris notre temps de dialoguer (parfois même sommaire) avec les riverains sur le projet qui va être réalisé pour leur donner quelques éléments d'information sur les bénéfices de la mise en œuvre du projet en matière de la bonne eau potable, l'impact sur la santé et sur l'amélioration de la qualité de vie en générale. Nous leur avons divulgué des informations nécessaires, et les personnes rencontrées étaient très satisfaites et très enthousiastes pour que ces interventions soient réalisées sans délai. Vu l'importance de la consultation publique pour une bonne réussite du projet, les activités de

consultations vont être aussi effectuées tout au long de la phase de la mise en œuvre du projet, et au cours des visites de suivi de l'implémentation du projet. Au nombre des participants à cette rencontre avec la marie, ont été présents :

Nom et prénom	Titre	Institution	Phone
Aimond Alexis	Responsable de suivi environnemental social	DINEPA	3725-5354
Frantz Alin Joachin	Spécialiste Environnement	DINEPA	3635-2307
Berno Valcin	Magistrat	Mairie de Anse-à-Foleur	4884-9919 3697-1254
Genel Noel	TEPAC	OREPA-Nord	4892-9371
Petit-Frère Marianne	TEPAC	OREPA-Nord	4892-9370

Filtrage de parcelle de terrain

Il est à noter qu'il n'y aura aucun déplacement involontaire ni de donation de terrain dans le cadre de la mise en œuvre du projet, car les interventions prévues consistent en la réparation et la rénovation

des infrastructures existantes. Il est probable que les travaux de la pose ou de réparation des conduites occasionnerait de légers dommages dans des parcelles de culture mais ces cas de figure n'ont pas été répertoriés car pendant la visite, ces travaux n'étaient pas encore déterminés. Une attention particulière sera donnée à cette rubrique (Réhabilitation du réseau) du projet afin de prendre des mesures nécessaires en cas des travaux pouvant causer des dommages au niveau des parcelles cultivées. De plus, des agents sociaux sur le terrain, ainsi que le mécanisme de doléance dans leur absence, seront attentifs à des plaintes éventuelles.

9. Budget

Une estimation des couts associée aux activités de l'évaluation environnementale et sociale du réseau d'eau potable de Dubois s'avère nécessaire. De ce fait ce tableau suivant présente les activités et les montants alloués :

Estimation des couts	
Activités	Montant
Clôture du captage	Inclus dans le projet
Clôture pour les réservoir	Inclus dans le projet
Aménagement du paysage	\$ 2,000.00
Total	\$ 2,000.00

10. MECANISME DE GESTION DEDOLEANCES

Un mécanisme de gestion des plaintes (ou de doléances) est considéré dans le cadre du projet Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural Durable (EPARD) et ce mécanisme s'applique aussi dans le cadre de ce dossier. La DINEPA prévoit un système d'enregistrement des plaintes

qui constitue une fiche (**voir annexe 3**) pour formuler des suggestions en vue d'apporter une solution durable à la satisfaction du projet et aux riverains.

Toutes les réclamations obligent à se mettre en cause et à penser sur l'origine du problème pour les résoudre définitivement. La fiche de suggestions doit être remplie par le réclamant accompagnée de l'ingénierie sociale et/ou TEPAC pour certifier que la réclamation est bien reçue et qu'elle sera traitée dans les plus brefs délais. Pour les suggestions et plaintes, l'ingénierie sociale et/ou les TEPACs doivent les enregistrer et les acheminer auprès de l'agent social de l'OREPA et ce dernier va les envoyer à la coordination du projet EPARD pour les acheminer ensuite à l'équipe de la Banque Mondiale.

11. Conclusion

En général, le projet s'est avéré bénéfique du point de vue environnemental et social, et il devrait contribuer à la réduction des maladies d'origine hydrique. Pour la viabilité du projet, les mesures d'atténuation énoncées dans ce rapport doivent être mises en application de manière efficace et efficiente. Toutefois, le projet de réhabilitation du SAEP Dubois est viable sur le plan environnemental et social.

Les mesures spécifiques de gestion des déchets sur le chantier à prendre par le contractant sont les suivantes:

Gestion des déchets solides ménagers et de chantiers

1. Gestion des déblais/débris de la démolition (béton, bois, terre excavées) ou de la fouille par la récupération et la réutilisation dans des espaces appropriés;
2. Gestion des emballages de ciment par la promotion de la récupération des parties réutilisables dans le réseau des petits commerces et l'évacuation de toute partie non utilisable vers un site de décharge autorisé par la Mairie;
3. Les huiles et lubrifiants utilisés dans les équipements doivent être collectés et stockés dans des récipients jusqu'à ce qu'ils soient évacués de façon adéquate;

4. Que tout changement d'huiles et lubrifiants doit être effectuée sur une zone appropriée où le sol est protégé avec des matériels imperméables et un récipient pour recueillir les déversements afin de s'assurer qu'aucun déversement ou autre fuite n'affecte les sous-sols et les eaux de surface et souterraines;
5. Les sites doivent être nettoyés après chaque journée de travail évitant la création d'un environnement favorable pour des moustiques et animaux sur le chantier;
6. Gestion adaptée des stockages des matériaux de construction en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement afin de minimiser les envols de particules et de poussière;
7. S'assurer que les déchets/déblais sont évacués et éliminés en toute sécurité sur le chantier.

1. Annexe 1: Directives Environnementales et sociales pour les Contractants

Les directives environnementales et sociales sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction des dossiers d'appels d'offres et elles devront être incluses dans les contrats des entreprises d'exécution des travaux afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant de protéger l'environnement et du milieu socio-économique.

Bonnes pratiques environnementales et sociales pour la bonne conduite des travaux

1. Port d'équipements de protection individuelle obligatoires sur le chantier;
2. Hygiène et sécurité dans les sites de travail ;
3. Protéger les propriétés avoisinantes du chantier ;
4. Assurer la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux ;
5. Informer et sensibiliser les populations avant toute activité de dégradation de biens privés ;
6. Procéder à la signalisation des travaux lors des activités ;
7. Respecter des sites culturels ;
8. Protection de la végétation, des arbres et du paysage environnant ;

9. Eviter au maximum la production de poussière ;
10. Employer la main d'œuvre locale en priorité ;
11. Protection de l'environnement contre les poussières et autres résidus solides ;
12. Organiser le stockage des matériaux sur le chantier ;
13. Protection de l'environnement contre le bruit: limiter les bruits issus d'activités susceptibles de perturber les riverains.

Bonnes pratiques de construction des infrastructures en eau

1. Optimiser les choix des sites pour éviter le maximum possible les abatages d'arbres ;
2. Rétablir la couverture végétale pertinent et de manière adéquate ;
3. Prévoir les travaux de drainage pour évacuations des eaux autour des kiosques afin d'éviter la stagnation des eaux usées ;
4. Respecter la réglementation sur l'ouverture et l'exploitation des sites.

Mesures en cas de découvertes archéologiques

5. Lors des travaux des infrastructures, tous les fossiles, pièces de monnaie, objets de valeur ou antiquités, structures et autres vestiges ou objets d'un intérêt géologique ou archéologique découverts sur le chantier sont réputés être la propriété absolue du pays.
6. En cas découverte de ces archéologiques, l'Entrepreneur devra prendre les mesures suivantes : (i) arrêt des travaux et circonscription de la zone concernée; (ii) saisine du Ministère chargé de la culture pour disposition à suivre.
7. L'entrepreneur chargé des travaux doit prendre des précautions raisonnables pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne d'enlever ou d'endommager ces objets ou ces choses ; il doit également avertir la Firme de supervision de cette découverte et exécuter ses instructions quant à la façon d'en disposer.

Assurer une bonne qualité aux ouvrages (forages, réservoirs et kiosques), en procédant à des contrôles rigoureux des travaux, à la formation des ouvriers non qualifiés, au choix de technologies appropriées d'eau et d'assainissement.

8. Annexe 2 : Quelques dispositions importantes pour les travaux

Respect des réglementations

Le Prestataire de Services (PS) et ses sous-traitants doivent: connaître, respecter et appliquer les recommandations faites dans ce document et règlements en vigueur. Il doit aussi prendre toutes les mesures appropriées en vue d'atténuer les activités néfastes au regard à l'environnement et assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect du milieu récepteur.

Programme de gestion environnementale et sociale

La DINEPA propose au prestataire un Plan de Gestion Environnementale et Sociale qui devra servir de minimum requis pour ce suivi. Le prestataire pourra cependant y apporter des ajouts de façon appropriée pour faciliter le bon déroulement du chantier et la protection de l'environnement.

Installations et préparations des travaux

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel, le Prestataire de service doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les installations de la base-vie prescrivant spécifiquement: le respect des coutumes locales; la protection contre les IST/VIH/SIDA; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité.

Emploi de la main d'œuvre

Le Prestataire de service a l'obligation d'embaucher le plus de main-d'œuvre possible dans la localité où les travaux sont réalisés pour éviter des conflits liés aux activités du chantier.

Respect des horaires de travail

Le Prestataire doit s'assurer que les horaires de travail respectent les règlements nationaux en vigueur et aussi éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection des ouvriers

Il (le prestataire de service) doit mettre à la disposition du personnel de chantier tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, gilets, lunettes et bouchons d'oreille, etc.)correctes et en bon état durant toute l'exécution des travaux. Il doit veiller aussi au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier.

Un suivi permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Désignation du personnel pour sécuriser

Le Prestataire doit assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de son chantier y compris en dehors des heures de présence sur le site. Pendant toute la durée des travaux et tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit, pour minimiser tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec les travaux.

Mesures pour une bonne circulation

Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours des activités. Il veillera aussi à ce qu'aucune fouille ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate et acceptable.

Pour le chantier

Règles générales

À toute libération de site, le Prestataire doit laisser les lieux propres en bonne et due forme pour son exploitation. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Une fois les travaux achevés, le prestataire doit: (i) enlever tous les équipements, le matériel, les déchets solides et liquides et les clôtures (si c'est le cas) etc.; (ii) rectifier les défauts de travaux et régaler toutes les zones excavées autour des réservoirs ou/et kiosques; (iii) nettoyer le site de tous les déblais.

NB. Toutes installations qui ont été endommagées lors des activités doivent être réparées et réaménagées par le Prestataire et remis dans un état plus ou moins acceptable à ce qu'elles étaient avant le début des travaux.

Protection des sites de conservation et des sites archéologiques

Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, l'entreprise doit suivre la procédure suivante: (i) arrêter temporairement les travaux dans la zone concernée; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions nécessaires afin de protéger le site pour éviter toute destruction; (iii) s'interdire du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Approvisionnement en eau sur le chantier

Le Prestataire doit s'assurer que les besoins en eau du chantier ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales. Il est recommandé d'utiliser les services publics d'eau potable autant que possible, en cas de disponibilité. L'eau de surface destinée à la consommation humaine (personnel de chantier) doit être désinfectée par chloration ou autre procédé approuvé par les services environnementaux et sanitaires concernés.

Le Prestataire doit respecter à tout moment les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires doivent être respectées lors des activités. Il est interdit de lancer toute nature de rejet d'effluents liquides (eaux usées, d'eaux de vidange des fosses, de boues, hydrocarbures) ou/et solides pouvant entraîner des modifications dans le milieu récepteur et qui peuvent incommoder les voisinages et polluer les eaux de surface ou souterraines.

Gestion des déchets solides

Le Prestataire doit gérer les ordures ménagères dans des poubelles et devant être vidées périodiquement. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Il doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Il doit aussi acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

Protection contre la nuisance sonore

Il est indispensable de limiter les bruits de chantier susceptibles de troubler gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les limites à ne pas dépasser sont: 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit.

ANNEXES



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DINEPA
Direction Nationale
de l'Eau Potable
et de l'Assainissement

FICHE DE PLAINTES

Date : _____

Dossier N° _____

PLAINTÉ

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Section communale, localité ou habitation : _____

Nature du bien affectée : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTÉ

A _____, le _____

Signature du plaignant:

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITÉ :

A _____, le _____

(Signature du Répondant):

RÉPONSE DU PLAIGNANT :

_____ A

_____, le _____

Signature du plaignant:

RESOLUTION

A _____, le _____

(Signature du Répondant):

(Signature du plaignant):



REGISTRE DE REQUETE D'INFORMATION/DOLEANCES

PROJET:

PAGE: _____

#	PRENOM ET NOM	TELEPHON E	TYPE DE LA REQUETE d'INFORMATIO N/ DOLEANCE	DATE RECEPTIO N	REÇU PAR	TRAITEMEN T/ REPONSE	DATE TRAITEMEN T/REPONSE	TRAITE PAR	TR RE